

## **Procès-verbal**

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 19 juin 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Macamic, à laquelle étaient présentes la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères suivantes : Cindy Boucher, Manon Morin, Laurie Soulard.

Était également présente, l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absences motivées : Josée Deslongchamps, Ghislain Brunet et Abel Mandeville.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 18 h 30.

### **2. CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2023-06-182

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse, Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Avis juridique – Code éthique et de déontologie;
5. Appel d'offres pour la réfection du Centre Joachim-Tremblay;
6. Appel d'offres – TECQ;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-06-183

### **4. AVIS JURIDIQUE – CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la Conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le conseil autorise l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt à demander un avis juridique concernant l'apparence de conflit d'intérêts dans le dossier du lac Macamic considérant que des élus responsables du suivi de dossier sont des riverains.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution 2023-06-177 adoptée le 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-06-184

**5. APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY À LA SUITE DU DÉGÂT D'EAU**

Il est proposé par la conseillère Cindy Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt à procéder à un appel d'offres pour les travaux de réfection du Centre Joachim-Tremblay à la suite du dégât d'eau survenu le 5 février 2023.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution 2023-06-175 adoptée le 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-06-185

**6. APPEL D'OFFRES – TECQ**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt à procéder à un appel d'offres sur le site SEAO pour les travaux de canalisation souterraine sur la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest et 1<sup>re</sup> Rue Ouest, Macamic selon le Plan d'intervention dans le Programme TECQ.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution 2023-06-169 adoptée le 5 juin 2023.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

2023-06-186

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 18 h 40.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Joëlle Rancourt  
Adjointe à la directrice générale  
et greffière-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière

Mairesse